



# Master class de l'institut de psychiatrie N°8

## Le case management dans la psychose débutante : concepts et pratiques

### OBJECTIFS & PROGRAMME

L'émergence de programmes spécifiques pour l'intervention dans la phase précoce des troubles psychotiques a un peu plus de 20 ans. Alors que les centres pionniers en ont développé les concepts de base, la déclinaison des divers éléments essentiels de ces stratégies doivent s'adapter aux milieux dans lesquels ils se sont implantés. Le case management est peu développé encore en France alors qu'il constitue le pivot de la stratégie de soin dans l'intervention précoce. Cette formation a pour but de vous initier au contenu de ces programmes de soins et d'accompagnement, à la philosophie qui les anime ainsi qu'à certains aspects d'organisation pratique des soins.

Dans le cadre de cette formation, nous passerons en revue les et le concept du case management. Nous détaillerons la pratique du case management, les cibles principales, les enjeux et les défis les plus courants et les manières de construire des soins adaptés à ces jeunes patients, sans oublier l'évaluation. Nous discuterons de quelques vignettes cliniques et passeront en revue les données de la littérature scientifique qui évaluent l'impact de ces programmes ainsi que les sous groupes de patients qui présentent des besoins particuliers.

Matinée :	Après midi :
<p>(1) concepts et théories :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. définition du cadre des psychoses débutantes, besoins spécifiques</li><li>b. concept du case management et modèle de case management dans la psychose débutante</li></ul> <p>(2) Pratiques du case management</p> <ul style="list-style-type: none"><li>c. Tâches et objectifs du case manager</li><li>d. Phase initiale</li><li>e. Phase de rétablissement</li></ul>	<p>(1) questions spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. articulation aux traitements médicamenteux,</li><li>b. psychothérapies : TCC- promouvoir le changement</li><li>c. travail avec les familles</li><li>d. prévention des rechutes</li><li>e. prévention du suicide</li><li>f. abus de substance</li></ul> <p>(2) aspects organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. continuité des soins</li><li>b. recueil des données</li><li>c. équipes &amp; supervision</li></ul>

### PUBLIC CONCERNE

Infirmiers, cadres de santé, psychologues, psychothérapeutes, psychiatres, Internes, médecins, personnes engagées dans la relation d'aide, médiateurs, pédagogues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés.

Le nombre de participants est de 30 maximum.

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris

[www.institutdepsychiatrie.org](http://www.institutdepsychiatrie.org)

[formation@institutdepsychiatrie.org](mailto:formation@institutdepsychiatrie.org)



# Master class de l'institut de psychiatrie N°8

## ASPECTS PRATIQUES

**Lieu :** Amphithéâtre Pierre Deniker,  
Bâtiment Jean Delay, Service Hospitalo-Universitaire, GHU Paris, Sainte Anne  
1 rue Cabanis, 75014 Paris

**Dates & horaires :** 15 mai 2019 de 9h00 à 18h00

**Nombre d'heures au total :** 8 heures de formation

Les participants se restaureront à proximité . Les frais restent à la charge des participants

## MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentations powerpoint, des vidéos, des discussions, des démonstrations, des exercices basés sur l'expérience personnelle
- Echanges autour de situations cliniques

Type d'action de formation (au sens de l'article L 6313-1 du code du travail) :

- Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
- Actions d'adaptation et de développement des compétences

## SUIVI DE LA REALISATION DE L'ACTION

Les feuilles d'émargement sont signées par les participants et les formateurs (comportant la date, la durée, l'intitulé de l'action). Ces feuilles d'émargement permettent l'établissement des attestations de présence par le prestataire de formation.

## MOYENS D'EVALUATION

Un questionnaire sera complété par les participants pour attester des connaissances.  
Une attestation est obtenue au terme de la formation.

## INTERVENANTS

**Pr Phippe CONUS**, Professeur psychiatre, psychothérapeute Université de Lausanne, Chef de service, Département de psychiatrie CHUV

Responsable de la branche francophone de l'IEPA, Association internationale d'intervention précoce dans les troubles mentaux. Formé auprès du Pr Mc Gorry dans le centre pionnier de l'intervention précoce (EPPIC), à Melbourne, Australie où il a effectué plusieurs séjours de longue durée, P Conus est le francophone qui a le plus publié dans le domaine de la détection / l'intervention précoce (voir la liste au lien suivant)

Il a mis en place un centre clinique d'intervention précoce, le programme TIPP et est très actif dans le déploiement de pratiques psychosociales dans l'accompagnement des patients souffrant d'un premier épisode ou juste avant l'émergence d'un trouble psychotique clinique. Il collabore avec le Centre de Neurosciences Psychiatriques DP-CHUV, Hôpital de Cery, dirigé par le Pr Kim DO dans un programme de recherche translationnelle destiné à améliorer les soins dans les phases précoces de la psychose.

**Dr Cécile Bellot** Psychologue, Neuropsychologue et docteur en psychologie cognitive. Cécile Bellot longtemps travaillé en structure de réinsertion puis en service d'accompagnement à domicile (SAMSAH). Travaille maintenant au centre d'intervention précoce pour jeunes adultes et adolescents (CJAAD) et au Centre Référence de remédiation et réhabilitation psychosociale (C3RP) ainsi qu'au - centre de jour du Pôle 15, inclus dans le parcours de soins des premiers épisodes du CJAAD et du pôle 15<sup>e</sup> arrondissement.

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris

[www.institutdepsychiatrie.org](http://www.institutdepsychiatrie.org)

[formation@institutdepsychiatrie.org](mailto:formation@institutdepsychiatrie.org)



# Master class de l'institut de psychiatrie N°8

## PREREQUIS

La lecture d'articles ou des recommandations sur le domaine est conseillée:  
Australian clinical guidelines for early psychosis, Juin 2016 ; NICE « psychosis and schizophrenia in adults » 2014 ; Revue Santé mentale : dossier "L'entrée dans la schizophrénie" juin 2016 ; "Case Management" mars 2017;

## INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne au lien <https://masterclasscasemanagement.eventbrite.fr> et faire votre paiement par carte bancaire sur un site sécurisé.

La formation est **accessible à la Formation Professionnelle** Continue. Dans ce cas, vous devez vous inscrire en ligne en cochant ticket « gratuit » et nous transmettre la convention ci jointe signée par vous et par votre service de formation continue à [formation@institutdepsychiatrie.org](mailto:formation@institutdepsychiatrie.org). L'inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement ou de la convention dûment signée par mail puis par courrier à l'adresse suivante : **Secrétariat du Pr MO Krebs, SHU, Institut de Psychiatrie, CH Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 Paris.**

- Tarif normal ..... 350 €
- Tarif étudiant (**joindre une photocopie de la carte d'étudiant à ce bulletin d'adhésion**).....200 €
- Tarif adhérent Institut de Psychiatrie (à jour des cotisations) .....200 €
- Prise en charge par la formation continue .....350 €

Seuls sont autorisés les modes de paiement suivants :

- o Paiement en ligne <https://masterclasscasemanagement.eventbrite.fr>
- o Pour la formation continue : **chèques postaux ou bancaires libellés en euros et compensables en France, à l'ordre de Institut de Psychiatrie**
- o **les virements sur le compte de Institut de Psychiatrie** , joindre impérativement une copie du bordereau de versement mentionnant le nom du payeur et du nom du stagiaire) [formation@institutdepsychiatrie.org](mailto:formation@institutdepsychiatrie.org)
- o Les coordonnées bancaires sont les suivantes : Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06054	00020496801	78	CM Paris 14

- o Identifiant international de compte bancaire – IBAN

						Clé RIB	BIC
FR76	1027	8060	5400	0204	9680	178	CMCIFR2A

Conditions d'Annulation ou d'abandon : L'annulation d'une inscription est possible à condition d'en avoir fait la demande par écrit au plus tard 7 jours avant le début de la formation (cachet de la poste faisant foi). Le remboursement se fait avec une retenue de 20 % (frais administratifs). *Aucune annulation ne sera acceptée après cette date et aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours de formation.*

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris

[www.institutdepsychiatrie.org](http://www.institutdepsychiatrie.org)

[formation@institutdepsychiatrie.org](mailto:formation@institutdepsychiatrie.org)